RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

DÉLIBÉRATION N° 10-2026

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de Fr. 97'000,-- TTC pour le prolongement sur la route de Grenand du réseau séparatif EP/EU en amont de la chambre 293 (67, route de Grenand à Sézegnin) jusqu'au Chemin du Vanoeuf

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) d'Avusy,

Vu les actions actuellement inscrites dans ledit PGEE,

Vu la mise à jour de la planification technique et financière dudit PGEE, en accord avec le Fonds intercommunal d'assainissement,

Vu la nécessité de réaliser des travaux pour prolonger sur la route de Grenand le réseau séparatif EP/EU en amont de la chambre 293 jusqu'au chemin du Vanoeuf,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 27 octobre 2026,

D É C I D E

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 97'000.- TTC pour le prolongement sur la route de Grenand du réseau séparatif EP/EU en amont de la chambre 293 (67, route de Grenand à Sézegnin) jusqu'au chemin du Vanoeuf.

2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026 sur le compte 7206.31430.

3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire principalement par la prise en charge du FIA, accessoirement par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le délai référendaire expire le 16 décembre 2026.

Françoise CERUTTI
Présidente du Conseil municipal

COMMUNE D'AVUSY * CANTON DE GENÈVE *

Avusy, le 6 novembre 2026